

COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DU MAIRE

ARRETE N° ADM_020/2023 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Conseil d'administration du centre communal d'action sociale
Modification des membres nommés et nomination d'une
« personne qualifiée »

LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-11 à R.123-13,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/33 du 5 juin 2020 fixant à six membres élus et six membres nommés la composition du conseil d'administration du centre communal d'action sociale et désignant les conseillers municipaux appelés à siéger en son sein,

VU l'arrêté municipal n° ADM_004/2022 du 29 septembre 2022 portant modification des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

VU le courrier en date du 21 mai 2023 par lequel Madame Catherine SAVIOUX a présenté sa démission de membre du conseil d'administration du CCAS au sein duquel elle représentait l'association ADAPEI, œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap,

VU l'avis d'appel à candidature, lancé à destination des associations de personnes handicapées afin de proposer des représentants, resté infructueux,

CONSIDERANT la vacance de siège du membre nommé représentant une association de personnes handicapées au sein du conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT le courrier du 9 octobre 2023 de Grézieu Accueil Solidarité (GAS 69), association laïque et humanitaire qui a pour objectif de venir en aide aux personnes en situation de précarité, proposant la candidature de Madame Thérèse GRENET,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres nommés du conseil d'administration du centre communal d'action sociale est modifiée comme suit :

- **Madame Elisabeth SIMON**, représentant l'association des Petits Frères des Pauvres œuvrant pour les personnes âgées souffrant de solitude, de pauvreté, d'exclusion, de maladies graves.
- **Monsieur Alain DURY**, représentant l'association des retraités et des préretraités Le Lierre.
- **Madame Hélène SORLIN**, représentant l'association ADMR GREZIEU VAUGNERAY œuvrant dans le domaine du service à la personne.
- **Madame Ginette GARNIER**, représentant l'association des Familles en mouvement.
- **Madame Céline GUIGON**, représentant l'association SOLIDARITE-EMPLOIS œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

- ARTICLE 2 :** Afin de pourvoir au siège resté vacant du membre nommé représentant une association de personnes handicapées, il est procédé à la nomination, en qualité de « personne qualifiée », de :
- **Madame Thérèse GRENET**, représentant l'association Grézieu Accueil Solidarité (GAS 69) œuvrant en faveur des personnes en situation de précarité.
- ARTICLE 3 :** L'arrêté municipal n° ADM_004/2022 du 29 septembre 2022 est abrogé.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'Etat dans le département.
- ARTICLE 5 :** Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Grézieu-la-Varenne, le 10 octobre 2023

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

